



DIRECTION DES ROUTES
ET DE L'AMÉNAGEMENT

Vannes, le **29 SEP. 2021**



Monsieur Pierrick NEVANNEN
Maire de Pont-Scorff
Mairie
4 Place de la Maison des Princes
56620 PONT-SCORFF

Dossier suivi par :
Simon CHEVILLARD – tél. 02 97 69 50 23
Mail : simon.chevillard@morbihan.fr

Objet : Projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Commune de PONT-SCORFF
Réf. : 2021.138 – SC/VG

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 7 septembre 2021, vous m'avez transmis le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune pour avis et je vous en remercie.

Après analyse par mes services, je vous informe que cette modification n'appelle aucune observation ni remarque particulière de la part du Conseil départemental.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental

David LAPPARTIENT